

Selon la Charte canadienne des droits et libertés, un citoyen est présumé innocent tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été reconnu coupable à l'issue d'un procès juste et équitable, et au cours duquel il a eu l'occasion de présenter une défense. Depuis une semaine, nous vivons à la Chambre des événements très graves qui attaquent l'intégrité et l'honnêteté de certains membres du Conseil des ministres. On demande même la démission du ministre des Finances. Peut-être fait-il un bon travail à ce poste? Ce serait donc la raison pour laquelle le chef de l'opposition officielle s'attaque à lui d'une manière aussi malicieuse.

\* \* \*

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

#### LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA PAR LES ÉTATS-UNIS

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, en février 1980, alors qu'il était chef de l'opposition, le premier ministre (M. Trudeau) avait promis d'enjoindre aux dirigeants américains de faire cesser la pollution de la rivière Niagara. Le groupe de travail canado-américain a signalé récemment qu'il avait dépisté 300 polluants et qu'on enfreignait les normes internationales de qualité des eaux des Grands lacs. On a trouvé dans l'eau potable diverses substances qui nous sont très peu connues.

La solution à long terme de ce problème écologique dépend du résultat d'un procès intenté contre la société Hooker Chemical à propos du Love Canal. Le ministère fédéral de l'Environnement et le gouvernement ont refusé d'intervenir dans ces poursuites judiciaires.

La présence de dioxine, la substance chimique la plus dangereuse pour l'homme, a été décelée pour la première fois dans des échantillons d'eau non traités provenant des Grands lacs. Cette constatation devrait finalement inciter le ministre de l'Environnement et le premier ministre (M. Trudeau) à prendre des mesures plus efficaces pour protéger les approvisionnements d'eau potable de quatre millions de Canadiens. En négligeant d'agir ainsi, on fait simplement des Canadiens des sujets d'expériences chimiques. Y a-t-il quelque chose de plus irréfutable?

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE SALVADOR—LA SITUATION DES PRISONNIERS POLITIQUES

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, l'évêque salvadorien Rivera y Damas a récemment demandé au gouvernement du Salvador de libérer ses prisonniers politiques à l'occasion de la visite du pape vers le 6 mars. Le gouvernement salvadorien détient actuellement environ 700 prisonniers politiques.

Au cours de sa visite en Amérique centrale, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) s'est prononcé publiquement sur la situation désespérée du grand nombre de salvadoriens qui sont persécutés par leur gouvernement. Il paraît que le gouvernement du Canada songe sérieusement à

### Questions orales

offrir des visas et un asile au Canada aux prisonniers politiques libérés par les autorités salvadoriennes. J'exhorte les Canadiens à appuyer cette décision.

• (1415)

Il paraît également que le gouvernement du Salvador pourrait ne libérer qu'un petit nombre de ses prisonniers, mais ces derniers ont décidé de rester en prison s'ils ne sont pas tous relâchés. L'affaire fera apparemment l'objet de négociations entre le gouvernement du Salvador, M<sup>re</sup> Rivera y Damas et les prisonniers politiques.

J'invite le gouvernement du Canada à consulter l'évêque salvadorien quant au choix des prisonniers politiques qui seront élargis et trouveront refuge au Canada.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### L'ADMINISTRATION

#### L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA CONDUITE DES MINISTRES

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Dans une lettre datée du 28 avril 1980, le premier ministre écrivait au vice-premier ministre:

Vous trouverez ci-joint les lignes directrices qui forment le régime relatif aux conflits d'intérêts pour les ministres et fixent les normes de conduite attendues des ministres et des non-fonctionnaires de leur cabinet dans l'exercice de leurs fonctions.

Le vice-premier ministre a déclaré à la Chambre, lundi, que les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts dont parlait le premier ministre doivent être appliquées par chacun conformément à son propre jugement. C'est-à-dire qu'il incombe à chaque ministre d'agir selon sa conscience. Le premier ministre estime-t-il que ses ministres sont tenus de respecter les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts ou qu'ils ne doivent s'y conformer que selon leur conscience?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, ces deux opinions ne sont aucunement contradictoires. Les ministres sont tenus de respecter les lignes directrices selon leur conscience.

**M. Crosbie:** Quelle conscience?

#### LA POSITION DE TROIS MINISTRES

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, le premier ministre dit que chacun de ses ministres est tenu de respecter ces lignes directrices. En plus de cette lettre du 28 avril 1980, dans l'annexe à ces lignes directrices ou règles de conduite, le premier ministre déclare ce qui suit:

Les ministres doivent s'assurer, dans tous les rapports qu'ils entretiennent avec d'anciens titulaires de charges publiques, que leur conduite ne donne pas à penser ni même à soupçonner qu'ils participent à un trafic d'influence, à l'octroi de passe-droits ou de traitements de faveur.

Le ministre estime-t-il toujours que son vice-premier ministre, son ministre des Finances et son ministre d'État aux Mines n'ont jamais prêté le flanc à des accusations de trafic d'influence?